



Pas de chantage pour la liberté d'expression et de circulation des artistes et des oeuvres

Communiqué du 15 septembre 2023

En date du 14 septembre, les médias ont révélé qu'une directive du Ministère des Affaires Étrangères avaient été adressée par l'intermédiaire des DRAC aux établissements culturels subventionnés leur demandant expressément de « suspendre toute collaboration avec les artistes du Mali, du Niger et du Burkina Faso ».

« Tous les projets de coopération qui sont menés par vos établissements ou vos services avec des institutions ou des ressortissants de ces trois pays doivent être suspendus, sans délai, et sans aucune exception. Tous les soutiens financiers doivent également être suspendus, y compris via des structures françaises, comme des associations par exemple. De la même manière, aucune invitation de tout ressortissant de ces pays ne doit être lancée »

Si depuis, le Ministère de la Culture a envoyé un communiqué et sa ministre, Rima Abdul-Malak, indiquait dans un entretien à RTL le 15/09 « qu'il n'était pas question d'arrêter d'échanger avec des artistes ou d'arrêter d'échanger avec des lieux culturels, des musées, des festivals, des théâtres dans ces pays », cette tentative d'ingérence sans précédent ne peut être gommée ou atténuée par un simple communiqué ou démenti radiophonique.

Le SYNAVI est révolté par ce que cette procédure révèle : le soumissionnement des politiques culturelles aux intérêts du pouvoir, une pratique de communication confuse qui interroge sur les objectifs visés en matière d'influence de l'opinion publique.

Les compagnies et lieux ont pour beaucoup d'entre elles une pratique de coopération avec des artistes étrangers.

Les refus de visas notamment envers les artistes originaires du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest sont réguliers.

Elles sont aussi nombreuses à mener des projets qui impliquent des demandeurs d'asile, des personnes sans papiers, des mineurs isolés, notamment via des partenariats avec les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ou avec la CIMADE.

Les pressions, les suppressions de subventions en soutien à ces projets et ces structures se multiplient.

Nous ne découvrons pas la gravité de la situation. Nous vivons avec. Nous travaillons pour que les gens aient accès à de multiples cultures, pour qu'ils puissent choisir des références culturelles pour penser et agir, pour qu'ils puissent éprouver l'altérité. Pour que vive la diversité artistique.

Le signal envoyé par le gouvernement est sans appel : le service public et l'intérêt général sont au service des intérêts du pouvoir qui le finance.

*La liberté, l'égalité et la fraternité sont les fondements de la justice, de la liberté et de la paix dans le monde*¹. La liberté d'expression, les libertés associatives, les libertés syndicales sont les fondements d'un système démocratique.

Il ne peut y avoir de compromis en matière de respect des libertés fondamentales.
Elles ne se nuancent pas, ne se parcellisent pas, ne se hiérarchisent pas.
Elles sont opposables.

Nous demandons un démenti officiel sur les mesures annoncées.

¹ Préambule à la Déclaration universelle des droits de l'homme